



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 08 JUIN 2017

Présidé par Monsieur Claude DESCAMPS, Maire

Présents : Raymond FOISSAC, Fabienne SIGAUD, Christophe ROGER, Sylviane BERNARD, Marjorie AUSSENAC, Isabelle BOUSQUET-ANTUNES, Patrick BROUEL, Catherine CHICQUENOY, Bruno DAVID, Jacques FROMENT, Robert HARVEY, Michel LACOMBE, Marie-Claude MILLET, Dominique PRUNET, Dominique THELINGE.

Absents avec procuration: Céline BERRIE procuration à Dominique THELINGE, Jean-Pascal MARTIN procuration à Dominique PRUNET, Christophe SOUDE procuration à Christophe ROGER, Frédéric SOUSA procuration à Marjorie AUSSENAC.

Absents sans procuration : Josiane LAUR, Elsa SOARES, Lucie FAVARETTO

Secrétaires de séance : Raymond FOISSAC et Bénédicte JAHAN

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h40.

Les membres de l'opposition « Prayssac Avenir » demande la parole et madame Dominique PRUNET donne lecture d'une déclaration au Conseil Municipal (Voir annexe n°1). A la suite de quoi Isabelle BOUSQUET-ANTUNES, Michel LACOMBE et Dominique PRUNET quittent la séance à 20h45.

Monsieur le Maire ne souhaite pas faire de commentaire et propose de passer à l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

1 – Vente du Village Vacances au lieu-dit « Les Gardes » (anciennement VVF)

Monsieur le Maire rappelle que lors du conseil municipal du 30 juillet 2015 les membres de l'assemblée l'avaient autorisé à procéder à la vente du village vacances au lieu-dit « les gardes » et lui avaient délégué tous les pouvoirs pour le faire. Il donne à nouveau pour mémoire, le prix estimé par les Domaines, à savoir 1 000 000 €.

Après plusieurs propositions non abouties pour diverses raisons, monsieur le maire annonce qu'un acheteur s'est présenté avec un projet intéressant et répondant aux critères souhaités par la commune.

Après négociations avec Monsieur et Madame BOUCHET Jacky (qui ne sont autres que les parents de notre boulanger Aurélien BOUCHET, « Copain Artisan ») représentant la société «Village Vacances les Hauts de Prayssac » le prix arrêté pour l'achat du village vacances s'élève à 1050 000 € : Il comprend le village vacances (biens immobiliers) et les parcelles section C n° 2335-2337-2341 et 1967 situées sous le village vacances au lieu-dit « Les Gardes » (estimées par les Domaines à 19 500 €) l'ensemble pour 1 000 000 € et les matériels et mobiliers pour une valeur forfaitaire de 50 000 €.

Avant de passer au vote, monsieur le maire explique en quelques mots la teneur du projet de la société VVHP :
En plus de la vocation touristique qui sera conservée lors de la saison estivale, les futurs propriétaires souhaitent ouvrir toute l'année :

- en proposant des nuitées, courts séjours, week-end...
- en développant l'accès aux entreprises pour des séminaires, stages, formations, etc....
- en créant une aire de camping-cars
- en ouvrant un restaurant

Ils souhaitent également travailler en harmonie avec la commune de Prayssac, ses habitants et ses commerçants ainsi qu'avec le village vacances « Odalys » afin de créer une unité touristique.

Monsieur DESCAMPS précise qu'un tel projet ne peut qu'enrichir, dans tous les sens du terme, le village de Prayssac. Il ajoute que cette vente sera un vrai appel d'air pour les finances de la commune qui pourra enfin grâce à cela envisager de nouveaux investissements.

VOTE : Pour à l'unanimité de 16 voix

Monsieur le maire propose à l'assemblée de passer directement au vote de l'ordre du jour n°6, à savoir la vente de l'immeuble abritant l'OTSI.

2 – Projet de vente de l'immeuble abritant l'Office de Tourisme

Au vu des aménagements nécessaires à effectuer sur ce bâtiment pour le rendre accessible au public et du coût des travaux que cela engendrerait, monsieur le maire propose à l'assemblée de mettre cet immeuble en vente. Après concertation auprès des services des Domaines, le bâtiment est estimé à 200 000 €.

Monsieur DESCAMPS informe les membres du conseil qu'il y a déjà plusieurs demandes à ce jour. Il précise qu'il prendra le temps d'étudier consciencieusement chaque proposition afin qu'elle respecte deux conditions incontournables qui seront inscrites sur l'acte de vente :

- maintien et entretien de la fresque
- Mise à disposition gratuite de l'emplacement du panneau d'information

et qu'elle reste attractive commercialement et ne dénature pas le centre-ville.

Il ajoute qu'en ce qui concerne l'Office de Tourisme et en accord avec la communauté de communes, il sera fait en sorte qu'il s'installe dans un lieu accessible et adapté à son activité.

Le maire demande donc au Conseil Municipal de voter l'aliénation de l'immeuble situé 3 boulevard de la Paix et de l'autoriser à signer tous les documents afférents à cette opération de cession.

Bien entendu, comme pour le village vacances « Les gardes », il présentera au vote la proposition qu'il aura retenue.

VOTE : Pour à l'unanimité de 16 voix

3 – Subventions 2017

Monsieur le Maire rappelle que : ne peuvent prendre part au vote des subventions les membres du conseil municipal ayant un intérêt personnel au sein de l'association qui en a fait la demande et il invite chaque adjoint à présenter les demandes de subvention qui leur incombe (voir annexe n°2).

Christophe ROGER tient à remercier l'équipe technique municipale pour l'entretien exceptionnel des terrains de foot, il rappelle que des travaux de rénovation vont être effectués sur l'éclairage des terrains avec une prise en charge pour partie par le club via la ligue nationale de foot.

En ce qui concerne les subventions versées aux coopératives scolaires, Fabienne SIGAUD explique que cette aide sert à financer les séances de piscine et le transport pour l'école élémentaire, les séances de cinéma de piscine un voyage en Dordogne et le transport pour l'école maternelle et un voyage à Bordeaux pour les collégiens.

Elle informe aussi l'assemblée qu'une partie de la subvention versée au centre aéré servira à l'atelier peinture de la section ados qui investira cette année la façade de l'école maternelle.

Le vote de certaines subventions est reporté à un prochain conseil :

- en raison de la réception tardive des dossiers (Randolmen, APE),

- afin d'obtenir de plus amples renseignements quant aux projets de l'association (Lycée Clair foyer, Crèche des 3 Pommes, Tout 1 chacun Théâtre)
- Après le bilan de l'automne, selon la convention tripartite en ce qui concerne le cinéma

VOTE : Pour à l'unanimité des votants

Ne prennent pas part au vote : Robert HARVEY pour le club de cyclo, Christophe ROGER pour le PFFC et Stardoc, Fabienne SIGAUD pour le PFFC, Bruno DAVID pour le club de Judo, Marjorie AUSSENAC pour le RCP et Claude DESCAMPS pour Stardoc.

4 – Répartition des charges de fonctionnement des Ecoles 2016/2017

Fabienne SIGAUD présente les charges de fonctionnement des écoles et la répartition (au prorata du nombre d'élèves) à envisager auprès des Communes dont les enfants sont scolarisés à Prayssac :

	ECOLE ELEMENTAIRE	ECOLE MATERNELLE	TOTAL
CHARGES	48 370.67 €	72 177.14 €	120 547.81 €
NOMBRE D'ELEVES	124	73	197
MONTANT REPARTITION PAR ENFANT (120547.81/197)			611.92 €

Monsieur le maire propose d'arrondir à **611 €** le montant des charges de fonctionnement par enfant pour l'année 2016/2017.

VOTE : Pour à l'unanimité de 16 voix

5 – Renouvellement de la ligne de trésorerie

Afin de faciliter la gestion de la trésorerie et dans l'attente des subventions à venir dans le cadre des travaux entrepris par la commune, monsieur le maire propose de renouveler la ligne de trésorerie d'un montant de 150 000€ sur 12 mois renouvelables à un taux de 1%.

VOTE : Pour à l'unanimité de 16 voix

6 – Avenant Rue de la République

Quelques réajustements ont du être réalisés lors des travaux de réaménagement de la rue de la République, notamment sur le réseau de l'éclairage Public, de l'eau pluviale et la reprise du mur en pierre qui longe le collège.

Ces travaux vont entrainer une variation du montant du marché et nécessite la signature d'un avenant au marché initial pour le montant suivant : 4 307.50 € HT soit 5 169 € TTC. Ramenant ainsi le montant global du marché à 254 739.48 € TTC au lieu de 249 570.48 € TTC.

VOTE : Pour à l'unanimité de 16 voix

7 – Impasse des Glycines

A la demande des riverains, Monsieur Raymond FOISSAC, 1^{er} adjoint, propose aux membres du Conseil de procéder à la nomination d'une voie existante, à savoir l'impasse des Glycines.

VOTE : Pour à l'unanimité de 16 voix

8 – Désignation d'un Maître d'Ouvrage pour aménagement parking

Dans le cadre d'une opération d'aménagement d'un parking avec implantation d'une borne IRVE (terrain de boules face à la Vénus), le maire informe l'assemblée de la nécessité d'établir une convention de désignation d'un maître d'ouvrage unique. Ceci afin de confier à la commune la mission de réaliser pour le compte de la FDEL deux des trois places de parking réservées à l'IRVE.

VOTE : Pour à l'unanimité de 16 voix

9 – Changement horaires mairie

Les avis divergeant au sujet de cet ordre du jour, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil de le reporter à l'automne afin de pouvoir réaliser une étude de fréquentation de la mairie par les administrés et d'en tirer les conclusions qui s'imposent.

L'ensemble des Conseillers est d'accord pour reporter le vote du changement d'horaires de la mairie au public et notamment l'ouverture le samedi matin.

10 – Questions Diverses

- La Caisse d'Epargne déménage dans les locaux anciennement magasin Régine MILHAU
- Le crédit Agricole fait peau neuve et s'installe à partir du 20 juin avenue des Tilleuls sur le petit parking derrière le cinéma face à la bibliothèque,
- Pendant la période de travaux de son bureau de Prayssac, La Poste installera une permanence dans la salle de réunion de la mairie du lundi au vendredi de 9h à 11h du 4 septembre au 1^{er} décembre 2017 afin de distribuer les instances, lettres et colis recommandés.
- La commune a acheté un véhicule (2500 €) actuellement en cours de révision aux ateliers municipaux, qui sera mis à disposition du personnel et des élus pour les diverses missions et formations effectuées tout au long de l'année.
- Le nouveau site de la mairie est enfin en activité. Nous vous invitons à venir le découvrir. Une adresse mail est consacrée à l'évènementiel de la commune, chacun peut y déposer les informations liées à son activité afin d'alimenter le site. Fabienne SIGAUD en profite pour remercier le travail des équipes de la cyber-base et du centre de gestion.
- Les permanences de la cyber-base consacrées à la déclaration d'impôts en ligne ont connu un vif succès.
- Dimanche 11 juin RAID BLACK WINE : environ 33 équipes inscrites. Remerciements au Club d'Athlétisme pour l'organisation de cette épreuve sportive sur les communes de Prayssac et de Puy l'Evêque ainsi que pour le partenariat « éco responsable » avec le SYDED.
- Dimanche 11 juin 1^{er} tour des élections législatives. Amplitude horaire des bureaux de vote 8h/18h

La séance est levée à 22h15

Déclaration du groupe « Prayssac Avenir »

Monsieur le Maire, mesdames et messieurs les adjoints, mesdames et messieurs les conseillers municipaux,

Vous avez souhaité à l'occasion de ce conseil municipal avant l'été, inscrire des sujets importants pour notre commune. Pourtant nous n'avons jamais eu comme conseiller municipal aussi peu d'informations sur les sujets annoncés :

- Rien sur les cessions et vente (village vacances et OTSI), aucune info ni aucun tableau sur les subventions 2017, sans parler des points 3 et 4
- Aucune commission n'a été réunie pour l'occasion. Mais vous nous avez expliqué que la Communauté de Communes n'en faisant pas, nous serions également puni...

Cette attitude de mépris de l'opposition municipale est bien loin des promesses de campagne. Nous ne partageons pas vos valeurs tant vis-à-vis des personnes que dans la gestion de la chose publique.

Nous estimons qu'aujourd'hui que nous ne pouvons exercer nos fonctions au sein de cette assemblée. Aussi quittons-nous cette séance qui a perdu tout sens.

Nous verrons dans la suite des décisions que vous prendrez avec les services de la préfecture si toutes les procédures à engager au préalable, ont bien été respectées – puisqu'aucun dialogue ni travail en commun n'est possible et ni voulu de votre part.

TABLEAU DES SUBVENTIONS 2017

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS	2017
-------------------------------------	-------------

CULTURE ET ARTISTIQUE

COMITE DES FETES	15 200.00
DES SOURIS ET DES LIVRES	600.00
ETRE ET SAVOIR UTL	400.00
STARDOC	100.00
UNION MUSICALE PUY L'EVEQUE	500.00
RADIO 4	200.00
TOTAL	17 000.00

SPORT

Association sportive collège d'istrie	300.00
ECHIQUIER (dont 100 € aide exceptionnelle)	400.00
CLUB CYCLO TOURISME	300.00
Association Puy l'Eveque cyclisme	200.00
P.P.F.C	2 000.00
CLUB DE JUDO	1 000.00
DAUPHINS DE PUY L'EVEQUE (dont 100 € aide exceptionnelle)	400.00
AIKIDO	150.00
TENNIS DE TABLE PRAYSSACOIS	700.00
CLUB DE PETANQUE FANNY CLUB	250,00
SOCIETE DE PECHE AAPPMA	300.00
ESCALADE	500.00
TENNIS CLUB	730.00
BASKET	550.00
ECOLE DE FOOTBALL BASSE VALLEE DU LOT	2 000.00
RCP RUGBY	850.00
Shizendo Karaté Do	250.00
HANDBALL FEMININ PRAYSSACOIS	550.00
TOTAL	11 430.00

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**2017****ASSOCIATIONS DIVERSES**

PREVENTION ROUTIERE	100.00
SAPEURS POMPIERS	350.00
OUTIL EN MAIN	350.00
BRIDGE	200,00
ST HUBERT	250.00
PRAYSSAC MUSETTE	800,00
CHAMBRE DES METIERS ET DE L'ARTISANAT	640.00
SOLEIL LOTOIS TCHERNOBYL	100.00
TOTAL	2 790.00

SOCIAL

LA CHALEUR DE L'OUSTAL	700.00
ETOILE DU SOIR LES FLORALIES	200.00
AMICALE DU PERSONNEL L'EMBELLIE- les BALCONS	100.00
ASSO VISITEURS DE MALADES EN HOPITAL ET MAISON DE RETRAITE	250.00
FNACA	150,00
TOTAL	1 400.00

EDUCATION

COOPERATIVE ECOLE ELEMENTAIRE (dont 1 200 € exceptionnelle)	4000.00
ECOLE MATERNELLE coopérative	2000,00
A.L.S.H LE CERF VOLANT	1 800,00
FSE Collège	400.00
TOTAL	8 200.00

TOTAL GENERAL DES SUBVENTIONS**40 820.00**